

# PROFITANT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, LES DONNEURS DE SANG ONT OFFERT UNE MEDAILLE A M. LE DEPUTE-MAIRE

C'est d'une façon inhabituelle qu'a débuté la séance du conseil municipal de jeudi. En effet, l'Amicale des donneurs de sang devait remettre à M. Philippe Giovannini, député-maire de La Seyne, une médaille qui a été gravée lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de cette grande association humanitaire M. Lemaire, président de l'Amicale des donneurs de sang, en offrant cette médaille, adressait ses remerciements à M. Philippe Giovannini et à tout le conseil municipal qui facilite les actions de tous les membres de l'amicale.

A son tour, M. Philippe Giovannini remerciait M. Lemaire et rappelait que plusieurs membres du conseil municipal accomplissaient régulièrement ce geste qui permet de sauver de très nombreuses vies humaines.

Une fois que cette cérémonie fut achevée, les membres de l'Amicale des donneurs de sang quittaient la salle et les élus passaient à l'ordre du jour de ce conseil municipal.



## PLUSIEURS QUESTIONS SUR L'ENSEIGNEMENT

Le premier à prendre la parole fut M. Jean Passaglia, adjoint au maire chargé des questions scolaires. Tout d'abord, il parla du C.E.S. des Sablettes Ce C.E.S. depuis la rentrée scolaire est indépendant et placé sous un régime dit municipal en attendant d'être nationalisé. La ville doit couvrir pour l'année scolaire 1975-76 des dépenses qui s'élèvent à 168.300 F.

En ce qui concerne le C.E.S. centre-ville, les travaux sont pour ainsi dire achevés. Le matériel a été installé grâce à la participation des employés municipaux. Maintenant, pour que celui-ci fonctionne, la ville attend l'autorisation du recteur d'académie. Cette autorisation ne devrait pas tarder et très bientôt les locaux du C.E.S. accueilleront les élèves et leurs professeurs.

Pour le groupe scolaire des Plaines dont les premières classes

ont été édifiées en 1967, le conseil municipal devait se prononcer sur le projet de construction de quatre nouvelles classes 912.429,28 F a été adopté à l'unanimité.

La maternelle de la Rouve une fois de plus a été à l'origine d'une question. La municipalité a aménagé une classe à cette maternelle et depuis les enfants attendent toujours une institutrice... Diverses actions ont été engagées par les parents d'élèves et la municipalité et tout le monde souhaite que ce problème sera très bientôt résolu.

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE

M. Maurice Paul, conseiller général du Var et adjoint au maire devait exposer la question sur les équipements réalisés dans le cadre du programme de développement de l'économie. M. Paul faisait remarquer que la ville devait faire

un emprunt de 861.000 F et qu'à l'origine elle avait demandé à l'état une somme de 170 millions.

## DES QUESTIONS DIVERSES :

De nombreuses autres questions étaient abordées au cours de cette séance du conseil municipal.

Au sujet des classes de neige, M. Autran déclarait que la participation familiale cette année s'élèverait à 350 F par enfant.

Les séjours auront lieu du 16 janvier au 9 février et du 10 février au 9 mars. Les écoles E.-Renan, Malsert et T.-Merle sont concernées par ces séjours pour lesquels la municipalité doit demander une subvention au ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'au département.

La ville fournira aux enfants les skis, les chaussures et les bonnets. En fait la dépense journalière pour l'alimentation des enfants sera cette année de 10 F.

Terminons ce compte rendu du

conseil municipal avec une question qui intéresse toute la population. Très prochainement, l'eau va augmenter. Jusqu'à présent le prix du m<sup>3</sup> était de 1,08 F et il va passer à 1,38 F. Avec l'assainissement, le prix de l'eau sur la facture atteindra, 2,34 F par m<sup>3</sup>. Cette décision était absolument nécessaire pour le budget de l'assainissement et de l'eau.

Vers 19 h 15, la séance du conseil municipal prenait fin et M. le député maire donnait rendez-vous aux élus pour la prochaine réunion qui sera la dernière de l'année 1975.

P. Ch.

**NOTRE PHOTO :**  
M. Lemaire, président des donneurs de sang, remettant la médaille de l'Amicale à M. Philippe Giovannini, député-maire de La Seyne.

(Photo M. PUTTI)